



Assemblée générale

Distr. générale
5 avril 2024
Français
Original : anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 416^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 11 mars 2024, à 10 heures

Présidence : M. Niang..... (Sénégal)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Élection du Bureau

Compte rendu présenté par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org)

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour (A/AC.183/2024/L.2)

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Élection du Bureau

2. **Le Président** invite le Comité à examiner les candidatures à la vice-présidence et au poste de rapporteur du Comité.

3. Les candidatures suivantes ont été reçues par le secrétariat du Comité : M. Peñalver Portal (Cuba), M. Nasir (Indonésie), M. Muhamad (Malaisie), M. Gertze (Namibie) et M. Hermida Castillo (Nicaragua) pour les élections à la vice-présidence ; et M. Muhamad (Malaisie) pour l'élection au poste de rapporteur.

4. *M. Peñalver Portal (Cuba), M. Nasir (Indonésie), M. Muhamad (Malaisie), M. Gertze (Namibie) et M. Hermida Castillo (Nicaragua) sont élus par acclamation.*

5. **M. Peñalver Portal** (Cuba) déclare que l'élection de son pays à la vice-présidence s'accompagne de lourdes responsabilités, notamment en raison de la grande importance que la population cubaine accorde au soutien de la cause palestinienne. La délégation cubaine continuera de se faire le chantre d'un véritable processus de paix dans la région et est prête à soutenir toute initiative visant à mettre fin à la catastrophe provoquée par Israël dont est victime le peuple palestinien. Cuba continuera d'appuyer une issue globale, juste et durable au conflit, fondée sur la solution des deux États, qui permettrait au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination dans un État souverain indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale, fondé sur les frontières de 1967, et de soutenir le droit des réfugiés au retour.

Compte rendu présenté par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

6. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine) dit que, depuis 157 jours, sa délégation collabore avec différentes instances, notamment le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil des droits de l'homme et la Cour internationale de Justice, afin d'atteindre trois objectifs visant à mettre fin à l'agression contre le peuple palestinien. Le premier de ces objectifs est l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat. Deux résolutions sur la situation ont été adoptées par le Conseil de sécurité, mais aucune ne contient d'appel à un cessez-le-feu immédiat. Bien que cet appel ait fait

l'objet d'un soutien massif, un membre du Conseil disposant du droit de veto a entravé les efforts visant à inclure une telle disposition dans un projet de résolution. La délégation palestinienne est reconnaissante à l'Algérie et aux Émirats arabes unis pour le rôle de chefs de file qu'ils ont joué au sein du Conseil en vue de l'adoption d'une résolution contenant un appel à un cessez-le-feu immédiat, ainsi qu'aux membres du Conseil appartenant au Mouvement des pays non alignés, aux trois membres africains du Conseil et au Guyana pour les efforts qu'ils ont déployés à cet égard.

7. Le deuxième objectif est la fourniture d'une aide humanitaire adaptée aux besoins du peuple palestinien. Les preuves de famine étant manifestes, en particulier dans le nord de la bande de Gaza, ces besoins sont immenses. Si la communauté internationale ne fait rien quand les Palestiniens continuent de périr, soit sous les bombardements, soit à cause de la famine, sa conscience en sera à jamais entachée. Le troisième objectif est d'empêcher le crime contre l'humanité que constituerait le transfert forcé de la population palestinienne du sud de Gaza en l'Égypte et la réalisation de la menace d'une invasion de Rafah.

8. Lors de la reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence, l'Assemblée générale a adopté deux résolutions sur la situation, dont l'une contient un appel explicite à un cessez-le-feu humanitaire et fait écho à la demande présentée par le Secrétaire général au nom de l'article 99 de la Charte des Nations Unies. L'Assemblée s'est donc acquittée de ses responsabilités. Lors des séances de l'Assemblée convoquées le 5 mars 2024 à la suite de l'utilisation du droit de veto au Conseil de sécurité, de nombreux États ont pris la parole pour critiquer et rejeter le recours abusif au veto, qui a empêché le Conseil d'adopter une résolution contenant un appel au cessez-le-feu. La délégation palestinienne continuera d'engager l'Assemblée à faire davantage pression sur le Conseil.

9. La délégation palestinienne est reconnaissante à l'Afrique du Sud d'avoir porté la question de la plausibilité d'un génocide devant la Cour internationale de Justice. La Cour a ordonné six mesures conservatoires, qui n'ont pas été appliquées par Israël. Bien qu'Israël ait soumis le rapport demandé, l'Afrique du Sud a estimé que ce rapport ne répondait pas à la demande de la Cour. Compte tenu de la situation de famine à Gaza, en particulier dans le nord de la bande, l'Afrique du Sud a demandé des mesures supplémentaires et a mis en garde contre le risque de catastrophes supplémentaires si Israël venait à envahir Rafah.

10. La délégation palestinienne est reconnaissante aux nombreux États qui ont soumis des déclarations écrites à la Cour internationale de Justice à la suite de la demande faite à celle-ci par l'Assemblée générale de donner un avis consultatif sur les questions concernant les conséquences juridiques de l'occupation prolongée, le déni persistant des droits du peuple palestinien, le régime de discrimination et d'apartheid qui a été établi contre le peuple palestinien, et l'annexion et la colonisation du territoire palestinien. La délégation remercie également les États qui ont fait des déclarations orales lors des audiences publiques qui se sont déroulées du 19 au 26 février 2024.

11. Bien qu'il puisse sembler logique, pour obtenir un cessez-le-feu et atteindre les deux autres objectifs visés, d'accroître la pression exercée sur Israël et sur ceux qui le protègent, la barre doit être placée encore plus haut. Des appels doivent être lancés en faveur de l'imposition d'un embargo sur les armes à l'encontre d'Israël. Des sanctions devraient être prises contre l'ensemble de la communauté des colons, et pas seulement quelques individus. Les colonies sont illégales et doivent être traitées comme telles. Certaines organisations de colons devraient être qualifiées d'organisations terroristes parce qu'elles terrorisent la population civile en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est.

12. Le fait qu'Israël ne respecte pas les obligations qui lui incombent en application du droit international et de la Charte des Nations Unies et rejette les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ainsi que les mesures conservatoires de la Cour internationale de Justice a conduit certains à se demander si ce pays méritait d'avoir un siège à l'Assemblée. Plutôt que de suspendre son statut de Membre de l'Organisation des Nations Unies, on a évoqué la possibilité de ne pas autoriser Israël à participer aux travaux de l'Assemblée et de ses grandes commissions. Au lieu d'écouter les arguments avancés pour justifier ces propositions, les dirigeants israéliens persistent en affirmant que, si de telles mesures étaient prises, ils expulseraient l'Organisation des Nations Unies de la région et prendraient des mesures supplémentaires pour rendre la vie du peuple palestinien encore plus difficile.

13. Lors de son récent sommet, le Mouvement des pays non alignés a adopté à l'unanimité une déclaration politique dans laquelle il a exprimé son soutien à toutes les questions qu'il avait soulevées. Le Mouvement soutient l'accession de l'État de Palestine au statut de Membre de l'Organisation des Nations Unies et l'adoption d'une résolution de l'Assemblée générale contenant un appel en faveur de la tenue d'une conférence internationale de paix. La délégation palestinienne collaborera activement avec les membres

du Comité dans l'intention de soumettre au Conseil de sécurité un projet de résolution recommandant l'accession de l'État de Palestine au statut de Membre. Cette mesure constituerait un investissement en faveur de la paix et du maintien de la solution des deux États. Israël, Puissance occupante, ne devrait pas être autorisé à décider du destin du peuple palestinien pour ce qui est de leur statut d'État. La délégation palestinienne espère que l'on passera de la phase de soutien réitéré à la solution des deux États à l'amorce de sa mise en œuvre. L'accession de l'État de Palestine au statut de Membre permettrait de renforcer les travaux de la conférence internationale visant à faire de la solution des deux États une réalité, avec la fin de l'occupation et la création d'un État de Palestine indépendant, dans les frontières du 4 juin 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale.

14. Des victimes de la guerre à Gaza et leurs familles ont récemment rencontré le Secrétaire général ainsi que des membres du Conseil de sécurité, de l'Organisation de la coopération islamique, du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États arabes et du Comité. Cette rencontre a été une expérience émouvante et la délégation palestinienne espère étendre l'initiative pour permettre à d'autres victimes de raconter leur propre histoire à la communauté internationale.

15. La délégation palestinienne remercie le Secrétaire général et la Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) d'avoir lancé un appel au cessez-le-feu lors de la commémoration de la Journée internationale de la femme, le 8 mars. Cet appel relayait le message émanant non seulement de la quasi-totalité de la communauté internationale, mais aussi des millions de personnes qui manifestaient dans les rues.

16. Le Comité devrait se joindre à ceux qui luttent pour protéger l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) contre les tentatives des forces d'occupation israéliennes de le détruire, tant sur le plan politique que financier. L'UNRWA est une organisation indispensable qui vient en aide à 6 millions de réfugiés et dont la présence est plus que jamais nécessaire à Gaza.

17. **M^{me} Güven** (Türkiye) déclare que le travail du Comité est plus essentiel que jamais compte tenu de la tragédie, la plus grande de l'histoire récente, à laquelle le peuple palestinien est confronté. Outre la déclaration écrite qu'elle a présentée en 2023, la Türkiye a fait une déclaration orale devant la Cour internationale de Justice. La délégation de la Türkiye continuera de collaborer avec le Comité pour plaider en faveur d'un cessez-le-feu immédiat, de l'acheminement sans entrave

de l'aide humanitaire, du rejet de la réinstallation des Palestiniens et du respect du droit international, et pour promouvoir l'exercice effectif des droits inaliénables du peuple palestinien.

18. **M. Nasir** (Indonésie) dit qu'il est regrettable que la réalisation de l'objectif du Comité soit continuellement compromise, notamment par les attaques brutales qui se poursuivent à Gaza. Il est impensable qu'aux premiers jours du Ramadan, la population de Gaza continue d'endurer des souffrances et des épreuves et que l'aide humanitaire soit toujours bloquée. Les mesures doivent être intensifiées pour soutenir l'UNRWA, qui revêt une importance vitale pour des millions de réfugiés palestiniens. L'Indonésie a débloqué sa contribution à l'organisation pour l'année en cours, dont elle a triplé le montant. Il faut poursuivre la campagne de communication auprès de tous les donateurs qui ont suspendu leur financement à l'organisation afin de les inciter à revenir sur leur décision.

19. Le Comité doit constamment veiller au respect du droit international, y compris des mesures conservatoires prises par la Cour internationale de Justice. L'Indonésie a soutenu la demande présentée récemment par l'Afrique du Sud à la Cour pour que des mesures d'urgence supplémentaires soient prises à la lumière de la situation actuelle et compte tenu du mépris des mesures conservatoires ordonnées par la Cour. Les membres du Comité doivent appuyer collectivement les stratégies énoncées par l'Observateur de l'État de Palestine, en particulier à un moment où le monde s'interroge de plus en plus sur ce que fait l'Organisation des Nations Unies pour aider le peuple palestinien.

20. **M. Hermida Castillo** (Nicaragua) déclare qu'alors que débute le mois sacré du Ramadan, il est plus important que jamais de soutenir l'UNRWA. Tous les gouvernements qui ont suspendu leur financement de l'organisation doivent immédiatement revenir sur leur décision. Le Nicaragua a toujours soutenu la Palestine et soutiendra ses efforts en faveur de la libération nationale. La machine de guerre qu'entretient Israël en poursuivant son attaque impitoyable et son génocide du peuple palestinien doit être stoppée. Les pays qui fournissent des armes, des technologies et toute autre forme d'aide militaire à Israël devraient immédiatement cesser de le faire, car cette aide contribue au génocide commis en Palestine. Le Nicaragua a clairement indiqué qu'en tant que partie à la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, il avait l'obligation morale, en application du droit international, de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à ces livraisons d'armes. Il a donc demandé à la Cour internationale de Justice de rendre un avis sur la question.

21. **M. Muhamad** (Malaisie) déclare que son pays soutient de longue date la cause palestinienne. Le Ministre malais des affaires étrangères a récemment prononcé une déclaration orale devant la Cour internationale de Justice en lien avec la demande faite par l'Assemblée générale à la Cour de rendre un avis consultatif. La Malaisie, qui a toujours fermement soutenu l'UNRWA, lui a versé une contribution additionnelle en novembre 2023 et s'est récemment engagée à en verser une autre, promesse qu'elle s'efforce de concrétiser rapidement. Alors que le mois sacré du Ramadan commence et que la guerre à Gaza fait rage, les travaux du Comité revêtent clairement un caractère d'extrême urgence. Les membres du Comité doivent intensifier leurs efforts pour accroître la pression exercée sur Israël et exhorter le Conseil de sécurité à mettre fin à l'attitude belligérante d'Israël et à son occupation de la Palestine.

La séance est levée à 10 h 55.